



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30853-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.504**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : REAJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE DE L'ORGUE DE L'HOTEL DE CAUMONT

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



08.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 23/09/13

FM

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

-

Nomenclature : 8.9 Culture

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : REAJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE DE L'ORGUE DE L'HOTEL DE CAUMONT -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013-174 du 29 avril 2013, il a été approuvé la vente de l'orgue de l'hôtel de Caumont ainsi que certains pianos dont l'état ne permettait plus un usage pédagogique satisfaisant dans le nouveau Conservatoire Darius Milhaud.

Le prix de vente de l'orgue a été fixé de la manière suivante, pour un total de 27 000 euros :

- Turbine : 1 000 euros
- Réservoir d'air : 800 euros
- Sommiers : 5 200 euros
- Tuyauterie complète : 16 000 euros
- Façade en chêne : 4 000 euros

Cet orgue a fait l'objet d'une procédure de déclassement et a été démonté et conditionné, conformément aux termes du marché d'appel d'offre.

Cette opération a été réalisée dans les délais impartis, c'est à dire, avant le 1^{er} septembre 2013 de façon à libérer l'Hôtel de Caumont, conformément aux engagements pris avec le nouveau propriétaire.

Cette opération a permis également de mettre en exergue l'aspect réel de l'orgue et la nécessité de revoir l'estimation du prix de vente qui en a été faite et ce pour plusieurs raisons :

- la commission de vente des instruments qui s'est réunie le 05 juillet 2013, conformément à la délibération n°2013-267 du 03 juin 2013, n'a pas permis d'enregistrer des propositions d'acquisition pour cet instrument ;
- stocker un tel instrument implique, d'une part, l'inconvénient du volume pris sur les installations municipales et d'autre part, à terme une détérioration des pièces mécaniques et par voie de conséquence une dépréciation de la valeur de l'instrument ;
- aspect réel après démontage.

C'est pour ces raisons que l'estimation de l'instrument a été révisée pour qu'il soit conforme à la réalité du marché pour un prix de vente global de 16 000 euros TTC.

Le facteur d'orgue Pierre SABY, chargé du travail de démontage et de conditionnement, par le titulaire du marché (établissement Kern) propose d'acquérir l'orgue au nouveau prix de vente estimé.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **APPROUVER** la révision du prix de vente de l'orgue de l'Hôtel de Caumont ;
- **AUTORISER** la vente de l'orgue au prix de 16 000 euros à Monsieur Pierre SABY ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipal à faire recette des produits de la vente de l'orgue de Caumont.

2013.504 - REAJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE DE L'ORGUE DE L'HOTEL DE CAUMONT

Présents et représentés	: 53
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Arlette OLLIVIER

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**